

La Lettre de l'**UCR** **FO**

« Combien ça coûte
d'être vieux en France ? »

Défendre les libertés
individuelles et collectives
■ page 4

Rapport du COR,
communication
ou instrumentalisation ?
■ page 5

Cinq questions à
D. Gautschi et Ch. Fabre
sur l'art de siéger
dans les CDCA
■ pages 6/7

Pouvoir d'achat des retraités
■ page 8



Sommaire

À propos des Comités de vie sociale des EHPAD
=> page 3

Défendre les libertés individuelles et collectives
=> page 4

Rapport du COR, communication ou instrumentalisation ?
=> page 5

Cinq questions à D. Gautschi et Ch. Fabre
=> pages 6/7

Le pouvoir d'achat des retraités
=> page 8

La FERPA s'inquiète de la situation sanitaire des personnes âgées
=> page 9

La Vie de l'UCR, UD et sections fédérales FO
=> pages 10 à 12

Réforme de l'APL
=> page 12

EN BREF

- **Plafond de la Sécurité sociale** (au 1^{er} janvier 2020) : 3 428 €/mois
- **Retraite complémentaire** valeur annuelle du point (1.10.2019) AGIRC-ARRCO : 1,2714 €
- **IRCANTEC** (1.01.2020) : 0,48511 €
- **SMIC brut** (au 1.01.2020) 10,15 €/heure
- **Indice des prix** (INSEE) en octobre 2020 (base 100 en 2015) 104,51 (tous ménages, avec tabac), soit 0% de variation sur un an
- **Indice de référence des loyers** au 1^{er} trimestre 2020 : 130,57, soit une hausse de 0,92% sur un an

RETRAITES

• **Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique**
Revalorisation au 1^{er} janvier 2020 : + 0,3% pour les pensions supérieures à 2 000 €/mois ; + 1% pour les pensions inférieures à 2 000 €/mois.
En raison du confinement, la révision de la revalorisation pour les pensions entre 2 000 € et 2 014 €, prévue au 1^{er} avril, a finalement été faite le 1^{er} octobre 2020.

• **Régime général**
Minimum contributif (carrière complète) : 642,93 €/mois
Minimum contributif majoré (carrière complète) : 702,54 €/mois
Maximum de pension (théorique) : 1 714 €/mois

Compléments

- majoration pour tierce personne : 1 121,92 €/mois
- majoration pour conjoint à charge. Elle n'est plus attribuée à compter du 1.01.2011. Le paiement est poursuivi pour les bénéficiaires au 31.12.2010 : 50,81 €/mois (plafond de ressources du conjoint : 9 808,60 €/an)
- majoration pour enfant à charge : 98,33 €/mois

Pension de réversion

- Dans le privé, montant : 54 % de la pension du défunt
- minimum de pension : 289,87 €/mois. Ce montant peut être réduit pour tenir compte de la durée d'assurance
- montant maximum : 925,56 €/mois
- plafond de ressources : 21 112 € par an pour une personne seule ; 33 779,20 € par an pour un ménage
- Dans la fonction publique, montant : 50% de la pension du défunt (pas de conditions d'âge ni de conditions de ressources)

ASPA

Allocation de solidarité aux personnes âgées

- Plafond de ressources : personne seule : 10 838,40 €/an, ménage : 16 826,44 €/an
 - Montant : 903,20 €/mois (personne seule), 1 402,22 €/mois (deux allocataires)
- Allocations récupérables après le décès du bénéficiaire sur la fraction de l'actif net successoral qui excède 39 000 € (depuis le 1.01.2002). Limite annuelle de récupération des sommes versées pour l'ASPA : 7 324,82 € (personne seule), 9 799,48 € (couple d'allocataires).

PENSION MILITAIRE D'INVALIDITE

Valeur du point d'indice : 14,57 € au 1.01.2019

APA

Allocation personnalisée pour personnes âgées, attribuée par le département

- **À domicile**, montant mensuel maximal du plan d'aide au 1^{er} janvier 2020 : GIR 1 : 1 742,23 € - GIR 2 : 1 399,04 € - GIR 3 : 1 010,86 € - GIR 4 : 674,28 €
Le montant versé est égal au montant de la fraction du plan d'aide que le bénéficiaire utilise diminué, le cas échéant, d'une participation à sa charge.
Ressources mensuelles / participation :
- inférieures ou égales à 813,40 €, aucune participation,
- de 813,40 € à 2 995,54 € : la participation varie progressivement de 0 à 90% du montant du plan d'aide,
- supérieures à 2 995,54 €, la participation est égale à 90% du plan d'aide.
- **En établissement**, l'APA est calculée à partir du tarif dépendance de l'établissement. La participation financière de l'intéressé dépend de ses revenus :
- Revenu inférieur à 2 479,40 €. Participation égale au montant mensuel du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6.
- Revenu compris entre 2 479,40 et 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute, selon le niveau de revenu, de 0 à 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Revenu supérieur à 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Somme minimale laissée : 95 €/mois à la personne âgée.

par **Michel Beugas**, Secrétaire général de l'UCR-FO

PRUDENCE ET VIGILANCE

En cette fin d'année, il faut que nous soyons toutes et tous prudents et vigilants, pour notre santé et celle de nos proches, mais aussi syndicalement.

La crise sanitaire ne doit pas être un prétexte, sous couvert de déficit budgétaire, à la baisse des droits des travailleurs et des retraités.

De nombreuses déclarations de ministres, de parlementaires se font jour dans la presse à propos de la «réforme» des retraites, les uns appelant à agir maintenant et rapidement, les autres appelant à reporter celle-ci au début du prochain quinquennat si E. Macron est réélu, mais aucun ne fait allusion à son abandon comme Force Ouvrière le revendique depuis le début.

Le récent rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) le démontre, les réformes successives ont allongé l'âge de départ à la retraite mais également baissé fortement le niveau de pension des retraités, confirmant ainsi les analyses de FO.

La mise en œuvre, aujourd'hui ou demain, d'un système de retraite unique à point ne pourra qu'aboutir à l'allon-

gement de la durée de cotisation et à la baisse des pensions, avec un calcul sur l'ensemble de la carrière, que ce soit dans le public ou le privé.

Nous restons mobilisés et ne serons pas dupes du cheval de Troie que pourrait être la concertation sur l'emploi des seniors qui devrait porter en partie sur les modalités de transition entre emploi et retraite, notamment les retraites progressives.

Nous en profiterons de nouveau pour exprimer notre opposition à cette réforme et exigerons de parler également des conditions de travail, qui usent physiquement et psychologiquement les salariés, pour que ceux-ci arrivent en bonne santé à la retraite pour pouvoir en profiter longuement.

Pour Force Ouvrière, l'abandon total de cette «réforme» est de mise, tout comme celle sur l'assurance chômage, il faut travailler à l'amélioration de notre système de retraite par répartition et complémentaire.

À propos des Comités de vie sociale des EHPAD

Les répercussions de l'épidémie, sur la santé physique et mentale des résidents en EHPAD sont, on le sait, très importantes, voire catastrophiques.

Les personnels font ce qu'ils peuvent, ballottés par les directives des Agences régionales de santé (ARS), constamment changeantes, quand elles ne sont pas inapplicables. Les familles sont la plupart du temps très démunies.

Pour autant, au sein de chaque EHPAD, un Comité de vie sociale (CVS) est chargé de faire «participer les familles sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement...». Leurs représentants sont élus et siègent au côté de représentants des résidents, de médecins, de représentants des organismes gestionnaires (direction, élus locaux...) et de représentants des salariés.

Des militants de l'UCR sont élus de ces CVS

et se trouvent confrontés, aux côtés des personnels, aux importantes difficultés de la situation.

Pour remplir leur mandat, la nécessaire et régulière liaison avec les familles qui les ont élus est vitale (et nécessite parfois un combat avec les directions d'établissement).

Ils témoignent ainsi et font discuter au cours des réunions de CVS, des problèmes généraux auxquels les familles font face ainsi que leurs demandes. Ils obtiennent des améliorations (parfois des embauches) et interpellent avec les UDR, les ARS et les élus locaux et départementaux, sur les réalités vécues dans les EHPAD.

Ils apportent aussi le soutien – apprécié et important – des familles, aux revendications et actions des personnels des EHPAD. Un champ d'activité revendicative non-négligeable par les temps qui courent ! ■

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tel.: 01 40 52 84 32 • Fax : 01 40 52 84 33
Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Yves Veyrier • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° : 0410 S 07294 • ISSN n° : 1147-9574 • Impression : Imaie Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

par **Yves Veyrier**

Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Président de l'UCR-FO



Chères et chers camarades,
Je tiens à vous adresser tous mes meilleurs souhaits de bonheur, de santé, de bien-être et d'énergie, pour vous, vos familles et vos proches
Ce début d'année demeure, malheureusement, sous la contrainte de la crise sanitaire. Le virus est toujours là. Et il pourrait être plus propagateur si les variants identifiés au Royaume-Uni et en Afrique du Sud venaient à se diffuser sur notre territoire.
En outre, après les épisodes des masques et des tests, la campagne de vaccination n'est pas au niveau où elle devrait être. Pour FO, la campagne de vaccination – à partir du moment où, à l'image de tous les vaccins précédents, traitements et médicaments, le ou les vaccins disponibles sont homologués par les autorités compétentes – doit être massive et accélérée afin de se donner les chances de sortir au plus vite du risque sanitaire et de la crise qu'il provoque.
Dans ce contexte qui reste inquiétant sur le plan sanitaire, on commence à nouveau à entendre l'éternelle petite musique qui retombe toujours sur les mêmes, les salariés et les ménages: «il va bien falloir payer le coût

de la crise». Et l'on sait qu'avec elle, ce coût à payer retombe toujours sur les salariés et les retraités, d'aujourd'hui et de demain, sur le service public et la Sécurité sociale au nom de la sempiternelle «réduction des dépenses publiques».

Dans ce contexte, FO n'est pas et ne sera pas spectatrice, mais mobilisée avec ses syndicats et militants. La situation sanitaire n'a pas empêché, elle n'empêchera pas les mobilisations nécessaires pour défendre l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, les pensions, les services publics, les libertés individuelles et démocratiques – dont les libertés syndicales encore malmenées par les récents décrets dits «sécurité intérieure» contre lesquels FO, avec d'autres, engage des recours. Notre engagement, libres, indépendants, déterminés, est un gage de bonne santé ! Continuons et nous progresserons vers la justice sociale.
L'Union confédérale des retraités tiendra sa place à cet égard, nous le savons.
Prenez soin de vous.

Communiqué

Pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives

La Confédération Force Ouvrière (FO) réaffirme son soutien aux syndicats, militants et délégués FO mobilisés à tous les niveaux, au quotidien, pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives.
Elle apporte son soutien à celles et ceux qui manifestent et peuvent manifester, ce jour, plus particulièrement contre les dispositions portant atteintes aux libertés démocratiques, dont la liberté d'informer, de la presse et la liberté de manifester.
La confédération rappelle que, dès le premier jour de l'examen de la proposition de loi dite de «sécurité globale», elle avait alerté contre l'utilisation de drones pouvant conduire à la surveillance de la population et à la mise en cause de la liberté d'aller et venir ou

de manifester ou encore sur le risque de transfert de compétences régaliennes, faute de moyens, aux polices municipales et aux agences de sécurité privée.
FO rappelle qu'elle a dû interpellé, ces jours derniers, le gouvernement contre les décrets relatifs à la sécurité intérieure pouvant conduire à assimiler l'appartenance syndicale, le syndicat lui-même, aux impératifs de sécurité intérieure, de lutte contre le terrorisme et les violences urbaines.
La confédération dénonce les violences qui se produisent lors des manifestations. Celles-ci ne viennent pas de ses rangs et conduisent au contraire à dissuader les manifestants ou à justifier des interdictions de manifester. [...]
Paris, le 12 décembre 2020



**Toute l'équipe de l'UCR-FO
vous présente ses meilleurs vœux pour 2021**

Rapport du COR

Communication ou instrumentalisation ?

Le Conseil d'orientation des retraites a remis son rapport au Premier ministre

le 20 novembre dernier.

Rappelons que ce document a été établi à la demande du gouvernement alors même que le COR avait remis son rapport annuel au mois de juin dernier.

Y avait-il des éléments nouveaux justifiant cette procédure inhabituelle ? A priori non.

Dès lors on ne manquera pas de s'interroger sur le bien fondé d'une telle démarche qui s'apparente en fait à une opération de communication – pour ne pas dire d'instrumentalisation – destinée à dramatiser la situation des retraites afin de justifier, à nouveau, la nécessité de mesures d'économies.

Il semblerait d'ailleurs que certains, à commencer par le ministre de l'Économie et des Finances les attendent avec impatience. Elles seraient utiles, selon lui, pour rembourser la dette.

De son côté, le patron du MEDEF s'est dit favorable à la relance d'une réforme des retraites «qui vise à réduire le déficit».

Y a-t-il vraiment péril en la demeure ?

Le rapport du COR permet de relativiser la situation.

Dans un article publié le 3 décembre dans *Alternatives Économiques*, J.-C. Catalan explique : «À cause de la crise, le PIB chute en 2020. Ainsi, puisqu'elles sont exprimées en pourcentage de celui-ci, les dépenses de retraites ont mécaniquement augmenté, atteignant 15,2% du PIB contre 13,6% en 2019

(soit 330 milliards d'euros), mais en réalité elles sont stables. En revanche, les recettes se sont réduites de 5% en volume (hors inflation), principalement sous l'effet du recours massif à l'activité partielle, exonérée de cotisations, de la hausse du chômage et du report du paiement des cotisations pour les indépendants».

Par ailleurs, FO, dans un communiqué, «souligne aussi que l'accent mis systématiquement sur l'ordre de grandeur du déficit potentiel à horizon 2030 – qui varie du simple au double entre 8 et 17 milliards d'euros – masque que la part des dépenses de retraites (de l'ordre de 314 milliards d'euros), rapportée au PIB, reste stable à hauteur de 13,8%». Dans ce même communiqué, la Confédération FO «attire l'attention sur le fait que ce qui est qualifié de déficit résulte du solde entre les prestations et recettes et peut donc autant être vu comme un déficit de recettes». D'ailleurs, ce déficit de recettes est facilement identifiable. Par exemple, le rapport du COR indique que «la maîtrise des dépenses publiques, à travers la maîtrise des rémunérations et de l'emploi dans la fonction publique se traduit par des ressources moindres pour le système de retraite et partant, à une dégradation du solde».

Il ajoute aussi qu'un point de cotisation supplémentaire en moyenne conduirait à l'équilibre. À ce sujet, le communiqué confédéral «rappelle que les aides publiques aux entreprises représentent 140 milliards d'euros chaque année et que les entreprises sont exonérées de cotisations sociales jusqu'à 1,6 SMIC. Augmenter les salaires participe également à l'augmentation des recettes de la Sécurité sociale».

Dans ces conditions, le communiqué confédéral conclut à juste titre que «la sollicitation du COR par le gouvernement et la tournure des débats qui en découle, illustre bien pour FO le danger d'un régime unique par points dont l'État et les gouvernements de demain maîtriseraient tous les leviers de pilotage dans le cadre des politiques budgétaires et des contraintes financières.

Aussi, FO réaffirme sa position du maintien

du système actuel de retraite et ses régimes, et entend décliner précisément ses revendications répondant à la nécessité de l'améliorer afin que nul ne soit laissé pour compte.» ■

LE VRAI PROBLÈME, C'EST LA BAISSÉ DU NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS

«Le plus effrayant dans le rapport du COR, ce n'est pas la situation financière, mais le décrochage du niveau de vie des retraités» pointe justement M. Zemmour, économiste reconnu.

Le rapport du COR note en effet que le niveau des pensions par rapport au revenu des actifs va fortement baisser. En 2018 le ratio était d'environ 65%.

D'après la projection du COR, en 2070, ce ratio tomberait à 46% ou 40% selon les scénarii. Cette évolution est liée au fait que les revalorisations se faisaient auparavant en fonction de l'évolution des salaires. Depuis les réformes de 1987 et 1993 elles sont indexées sur les prix. Or, ces derniers augmentent moins vite que les salaires. En conséquence, les retraités vont voir leur niveau de vie décliner. Aujourd'hui, il représente près de 103% du niveau de vie de l'ensemble de la population. En 2030, il tomberait entre 96% et 97% (c'est-à-dire le même niveau qu'au milieu des années 1990) pour finir entre 73% et 83% en 2070, soit le même niveau qu'un siècle plus tôt, au milieu des années 1970...

L'art de siéger dans les CDCA

(Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CINQ QUESTIONS À DANY GAUTSCHI ET CHRISTIAN FABRE



■ ■ **Peux-tu nous résumer en quelques mots la loi «Adaptation de la société au vieillissement» ? N'est-ce pas la montagne qui a accouché d'une souris ?**

Il a fallu plus de dix ans sous plusieurs gouvernements de droite et de gauche pour que la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV) soit promulguée le 28 décembre 2015. Une réforme qui se voulait ambitieuse et qui devait mobiliser l'ensemble des politiques publiques: transports, aménagements urbains, logement, aide à domicile...

Dans les faits, la loi ASV peut se résumer depuis cinq ans à ses conséquences financières.

On peut regretter que la question de l'adaptation de la société au vieillissement soit uniquement traitée sous l'angle de la dépendance et des moyens mis en œuvre pour sa prise en charge.

Or le problème du vieillissement, rappelons-le, n'est pas uniquement le sujet de la dépendance. Il faut être conscient que seulement 8% des personnes de plus de 65 ans et 20% des personnes de plus de 80 ans sont dépendantes. Les personnes résidant en EHPAD ne représentent que 10% de la population âgée. Le vieillissement ce n'est pas que la dépendance et la dépendance n'est pas l'horizon incontournable de toute personne qui vieillit.

Ce que nous voulons à Force Ouvrière, c'est une société qui traite correctement ses retraités et notamment en ce qui concerne leur pouvoir d'achat, qui reconnaisse leur rôle dans le fonctionnement de cette société et prépare l'avenir de sa jeunesse dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle. La loi d'adaptation de la société au vieillissement qui s'est restreint à une approche curative et médico-sociale qui a prévalu pendant des décennies quand il était question de personnes âgées, repose actuellement sur trois piliers: l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Au niveau local, les départements et les Agences régionales de santé (ARS) ont la charge de la mise en œuvre des dispositifs et des instances CDCA et Conférence des financeurs.

■ ■ **Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), kesako ?**

Le CDCA résulte de la fusion du CODERPA (Comité départemental des retraités et des personnes âgées) et du CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées).

Ce conseil permet au niveau départemental, l'expression des retraités en matière de politique liée à l'autonomie et à

la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il existe en France quelques départements où la démocratie sanitaire tant prônée par les élus fonctionne correctement. Cependant, souvent, ce ne sont que des chambres d'enregistrement, décourageant les camarades retraités FO d'y siéger. Cette instance de démocratie participative est-elle vouée à dysfonctionner et peut-être à terme disparaître, remplacée par des citoyens tirés au sort ?

Nous vous renvoyons à la consultation du décret 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au CDCA pour connaître les dispositions concernant les deux formations qui le composent (FPA - Formation personnes âgées et FPH - Formation personnes handicapées), ainsi que les différents collèges qui le constituent.

■ ■ **Quelle est la représentation de Force Ouvrière dans ces instances ?**

Des camarades FO siègent depuis de nombreuses années au sein de ces conseils (CODERPA puis CDCA).

Suite au décret du 7 septembre 2016, la nouvelle instance a été installée progressivement de fin 2016 à, pour certains, début 2018.

Cette installation correspondait souvent à la présentation du schéma départemental médico-social, le département étant dans l'obligation de demander l'avis du CDCA, sans possibilité d'organisation des travaux préparatoires à cette consultation. Les camarades désignés fin 2016, ou début 2017, arrivent en fin de mandat (trois ans) et vont pouvoir le renouveler. C'est le Secrétaire général de votre Union départementale qui doit faire cette désignation. Des remplacements en cours de mandat sont possibles.

Vous allez constater, en consultant la liste des personnes siégeant au sein des différents collèges que la représentation syndicale n'est pas en position favorable. Le rapport est d'environ un tiers pour les organisations syndicales contre deux tiers pour les représentants des institutions et des associations qui siègent sur le choix du Président du Conseil départemental et sont subventionnés par ce conseil. La tâche sera «rude» lorsqu'il sera nécessaire de faire progresser les travaux dans le but de donner un avis motivé afin que cette instance ne soit pas une simple chambre d'enregistrement.

Les camarades FO peuvent siéger dans la Formation personnes âgées - FPA, dans le premier collège (un titulaire et un suppléant), dans le troisième collège (un titulaire et un suppléant), et dans la Formation personnes handicapées - FPH troisième collège également (un titulaire et un suppléant). Les troisième collèges prévoient la représentation des

organisations syndicales de salariés, mais aucun défraiement n'étant prévu pour leur permettre de siéger, ces représentations restent souvent non pourvues. Des retraités FO peuvent donc siéger dans ces troisièmes collèges où ils représentent les salariés qui ont besoin d'une parole défendant leurs intérêts. La plupart des CDCA n'ayant pas de budget de fonctionnement voient leurs capacités de travail très réduites. La synthèse des rapports d'activité pour les années 2017-2018 édité par la CNSA (Caisse nationale solidarité autonomie) rapporte que 53 CDCA n'ont déclaré aucune ressource à disposition de leur structure.

Les textes à étudier et les avis à donner sont nombreux. Pour les retrouver référez-vous aux articles suivants du CASF (Code de l'action sociale et des familles) : L.149-1 à L.149-3-1. La liste n'est pas complète au niveau de ces avis et vous pouvez compléter votre recherche sur le site de la CNSA dans le dossier d'août 2020 : mise en œuvre des compétences obligatoires des CDCA, «Dossier technique synthèse des rapports d'activité». Sur le site de la CNSA vous trouverez également d'autres informations importantes, particulièrement sur les financements versés à votre département en matière d'APA, de forfait autonomie, etc.

■ ■ Que peuvent faire les représentants Force Ouvrière dans les CDCA pour défendre les intérêts des personnes âgées et des personnes handicapées ?

Une partie de ces financements se fait en direction de la Conférence des financeurs qui doit financer au niveau départemental des actions individuelles et collectives de prévention.

L'UCR-FO ne revendique pas de siéger à la conférence des financeurs car cela ferait entrer les organisations syndicales dans la cogestion d'une politique dont les moyens ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée par le texte de loi.

Nous vous conseillons, lorsque vous siégez au CDCA, de travailler entre autres sur les schémas départementaux médico-sociaux qui vont pour certains être renouvelés prochainement, sur les compétences en matière d'habitat inclusif des Conférences des financeurs, et sur les PRIAC (Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) dont l'actualisation doit faire l'objet d'une présentation tous les ans (présenté par le représentant de l'ARS).

Les politiques nationales se déclinent au niveau départemental et progressivement mettent en place sur le terrain les prémices de ce qui sera prochainement voté. C'est pourquoi nous devons rester particulièrement attentifs et ne pas confondre les rôles dans lesquels les associations veulent nous entraîner. La vocation du CDCA n'est pas de faire de l'associatif, mais de réfléchir aux politiques mises en place et donner des avis sincères, argumentés et motivés.

■ ■ Un mot de conclusion ?

Il ne faut pas se décourager devant la somme de travail que cela implique, particulièrement pour les nouveaux représentants CDCA. Nous allons essayer dès que la situation sanitaire le permettra de travailler à l'UCR, avec les groupes de travail, afin de vous transmettre les informations les plus complètes possibles et de répondre à vos questions.

À PROPOS...

Le salaire minimum augmentera d'un peu moins de 1% début 2021

Petite hausse pour le Smic en 2021. Son augmentation sera plus faible qu'en 2020 : un peu moins de 1% prévue au 1^{er} janvier 2021, contre 1,2% début 2020. Il atteindra ainsi les 10,25 euros brut de l'heure ou 1 554 euros brut sur un mois. Pour rappel, le gouvernement a exclu tout coup de pouce supplémentaire pour le Smic en 2021. En 2020, l'augmentation du Smic a directement bénéficié à 2,25 millions de salariés travaillant dans le secteur privé, soit 13% des travailleurs. Un chiffre en baisse par rapport à 2019, où l'augmentation du salaire minimum avait bénéficié à 13,4% des employés du secteur privé.

2,4% d'augmentation du tarif du gaz en décembre 2020

Nouvelle hausse du prix du gaz de +2,4% au 1^{er} décembre 2020. Cette augmentation est engendrée par une nouvelle hausse des coûts d'approvisionnement d'Engie de +0,110 €/kWh. La facture des ménages utilisant le gaz pour la cuisson uniquement augmente de +0,6% et celle de ceux utilisant le gaz pour la cuisson et l'eau chaude augmente de +1,4%. La plus forte hausse de facture concerne ceux utilisant le gaz pour le chauffage : +2,5%. Les petites chaufferies ou copropriétés se voient impactées par une augmentation de 3%.

Pensions de retraite et allocations

Les hausses des prestations sociales devraient être modérées

au 1^{er} janvier 2021 car elles suivront le niveau de l'inflation, selon le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. En 2019, les prestations telles que l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou encore les allocations familiales ont été augmentées de 0,3%, alors que l'inflation tournait autour de 1%. En 2021, la hausse pourrait être sensiblement la même puisque le gouvernement a annoncé qu'elle suivra l'inflation, qui se situe autour de 0,5%. Mais les prévisions pourraient être inférieures à ce taux, et s'établir «à 0,1% au 1^{er} avril, du fait d'une faible inflation».

D'autre part, toutes les pensions de retraite «seraient indexées sur l'inflation en 2021 et revalorisées à hauteur de 0,4% pour tous les retraités», détaille encore le rapport des comptes de la Sécurité sociale. Elles avaient été revalorisées de 0,3% pour les bénéficiaires gagnant plus de 2 000 euros par mois en 2020, et de 1% pour ceux qui avaient des pensions au montant inférieur.

Revalorisation de l'ASI

Lors de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, une revalorisation de l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) a aussi été annoncée : elle passera à 800 euros par mois pour une personne seule contre 750 euros en 2020. À la charge de l'État jusqu'à présent, elle passe à la charge de la branche maladie. Elle concerne les personnes invalides qui ont moins de 62 ans.

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

«Combien ça coûte d'être vieux en France ?»

C'est le titre d'une double page publiée par *Le Parisien - Aujourd'hui en France* le 15 décembre dernier. Ce journal en partenariat avec le site indépendant *Retraite.com* et le groupement de marques Silver Alliance publie les résultats d'un baromètre inédit visant à évaluer le montant des dépenses quotidiennes que doivent assumer les retraités de plus de 65 ans vivant à domicile. Ce baromètre publié le 15 décembre dernier est édifiant. Les auteurs de l'étude ont calculé le budget moyen mensuel qu'il faut prévoir pour vieillir dignement chez soi en France de 65 ans à plus de 85 ans. Ils ont défini trois profils différents de 65 à 74 ans, de 75 à 85 ans et plus de 85 ans et ils ont retenu comme retraite moyenne nette 1 382 euros par mois.

Poste par poste, ils ont étudié dans les moindres détails ce que vivre à domicile implique comme dépenses contraintes. Seules sont exclues les dépenses liées au logement (loyer, eau, électricité) et à l'alimentation.

«Faut-il baisser le niveau des pensions ?»

Et, pendant ce temps là, certains rêvent de diminuer le montant des pensions de ces privilégiés que sont les retraités.

Jacques Bichot est un économiste et a publié il y a quelques temps un ouvrage intitulé *Cure de Jouvence pour la Sécu* (sic !). Il a récemment accordé une interview au site *Planet.fr*.

Au journaliste qui lui demande s'il ne serait pas pertinent de faire payer les retraités, qui ont moins souffert sur le plan financier, Jacques Bichot répond : «Tout cela n'est pas faux et il me semble que réduire le montant des pensions de retraite pourrait théoriquement constituer un pan de la solution», et il ajoute un peu plus loin que, dans un tel contexte, «la réduction du montant des pensions de retraite reviendrait donc à prendre un peu d'avance sur ce que l'on sera de toute façon obligé de faire un jour ou l'autre. Nous n'avons pas le choix, il faudra mécaniquement réduire le budget de la protection sociale pour faire des économies. Or les pensions représentent l'un des points de dépense les plus importants en la matière».

Et puis, si vous n'avez pas compris, notre éminent économiste met les points sur les i : «Cependant, si on se concentre sur le volet économique de la ques-

Ils ont ainsi détaillé les différents postes: veiller sur ma santé, aménager mon logement, bien vivre chez moi, profiter de mon temps, autres frais...

Voici ce qui en ressort :

- de 65 à 74 ans le montant de ces différents postes s'élève à 584 euros ;
- de 75 à 85 ans le montant de ces différents postes s'élève à 740 euros ;
- à plus de 85 ans le montant de ces différents postes s'élève à 1 836 euros.

Ce qui signifie qu'il reste aux personnes âgées de 65 à 74 ans 798 euros par mois pour se loger, payer l'eau, le gaz et l'électricité et se nourrir et 642 euros pour celles âgées de 75 à 85 ans.

Quant aux plus de 85 ans, ils seront déficitaires chaque mois de 454 euros, ce qui signifie qu'ils devront faire l'impasse sur bon nombre de choses... ■



tion, alors la réponse est plus simple à donner. Je le dis à contre-cœur, certes, mais oui, il serait pertinent de réduire le montant des pensions rapidement». Et puis pourquoi s'arrêter en si bon chemin ; alors Jacques Bichot en rajoute une couche : «[...] Le rôle de tout gouvernement responsable: dire aux Françaises et aux Français que l'on ne pourra pas s'en sortir sans que certains – potentiellement les retraités les plus aisés, en l'occurrence – ne soient amenés à consentir d'importants efforts».

Nul doute que ces «recommandations» ne manqueront pas d'intéresser ceux qui nous gouvernent toujours à la recherche de mesures pour réduire les «déficits publics» qui ne soient pas contraignantes pour les patrons qui, eux, bénéficient des largesses de messieurs Macron et consorts.

Voilà leurs objectifs.

Face à une telle politique, y a-t-il d'autre alternative que de résister et de tout mettre en œuvre, avec l'appui de la Confédération, pour les arrêter. ■

Europe, la FERPA s'inquiète

de la situation sanitaire des personnes âgées et prépare ses dossiers

La Fédération européenne des retraités et des personnes âgées a tenu son Comité exécutif les 25 et 26 novembre 2020, sous la forme d'une visioconférence. Malgré les contraintes de cette formule, la réflexion sur la situation des retraités en Europe a pu être développée par les participants.

Dans son rapport introductif, Agostino Siciliano, Secrétaire général de la Fédération, a repris les thèmes de la lettre adressée aux membres peu avant le Comité exécutif, s'interrogeant sur ce que l'on pourrait appeler l'après-crise : «Lorsque nous sortirons, bientôt je l'espère, de cette situation, l'Europe ainsi que les différents gouvernements tiendront-ils compte de ce qui s'est passé pour éviter que cela ne se reproduise dans leurs futurs choix en matière de politique économique, de développement et de recherche ?»

Les différents membres de la fédération ont rapporté sur la situation dans leurs pays respectifs, ce qui a permis d'avoir un aperçu de la situation sanitaire européenne. Même les pays les plus riches ont fait montre de graves difficultés à faire face à la pandémie, et l'état des systèmes hospitaliers est inquiétant.

De ce point de vue, la situation française est loin d'être brillante. Après les masques inutiles au départ (parce qu'on les avait détruits sans les remplacer...) et obligatoires ensuite, les tests en nombre insuffisant et les polémiques médicales à grand spectacle entre pro et anti hydroxychloroquine, on peut comprendre la méfiance des habitants de ce pays vis-à-vis du vaccin*. Agostino Siciliano poursuivait ensuite : «L'Union européenne sera-t-elle en mesure de faire des choix en matière de politique économique pour gérer cette crise sans faire peser la charge sur les travailleurs et les retraités comme elle l'a fait avec la crise financière de 2008 ?

La communauté scientifique a tiré la sonnette d'alarme sur la haute mortalité des personnes âgées du fait qu'elles sont vul-

nérales et donc plus à risque. Les nations européennes tiendront-elles compte dans le futur de cette réalité et encourageront-elles les politiques visant à promouvoir un vieillissement actif et sain pour le plus grand nombre de citoyens ?»

Bonnes questions auxquelles la FERPA peut aider à trouver quelques réponses en mettant en avant des revendications adaptées à la situation.

La FERPA a initié un travail d'envergure dont on peut espérer qu'il connaîtra un meilleur sort que l'ICE (Initiative citoyenne européenne) qui fut repoussée par l'Union européenne et dont Force Ouvrière avait remis en cause l'utilité à plusieurs reprises.

À travers un certain nombre de dossiers, il s'agit de formuler des revendications sur les différents thèmes de compétence de l'organisation des retraités européens. Les thèmes abordés sont les pensions, le logement, la précarité énergétique, la pauvreté, la fiscalité des retraités, la solidarité inter-générationnelle, la santé des personnes âgées. Les organisations françaises sont en charge des deux premiers dossiers de la liste. À ce travail s'ajoute celui de la Commission des femmes qui relance les travaux déjà entamés sous la précédente mandature.

L'UCR-FO a pris en charge le dossier sur les pensions et a proposé un questionnaire aux organisations affiliées. Malgré l'absence de réponse dans certains cas, il a été possible d'établir une synthèse faisant ressortir la stagnation du pouvoir d'achat des retraités au niveau européen, le maintien du fossé homme/femme en matière de rémunéra-



tion (et donc de retraite) et la nécessité de formuler des revendications concrètes qui permettent de maintenir le niveau de vie des retraités à l'échelle européenne, nonobstant les différences de systèmes. Nous avons particulièrement insisté sur l'obligation de revalorisations régulières pour éviter le «décrochage» des pensions par rapport aux salaires. Ces propositions vont être soumises aux organisations affiliées. Une présentation devrait être faite lors de l'assemblée générale de mi-mandat en 2021 dont les organisations françaises ont demandé qu'elle puisse se tenir en présence physique de tous les délégués. ■

*Pourtant, contrairement à ce que l'on peut entendre, les Français ne sont pas anti-vaccin puisqu'ils ont épuisé les stocks de vaccins contre la grippe en quelques jours. Une journaliste notait, pour s'en étonner, le peu d'empressement des politiques à se montrer se faisant vacciner. L'impréparation et la désorganisation restent d'actualité. On nous parle continuellement d'anti-vaccins, mais rien sur l'organisation de la vaccination pour les pro-vaccins et surtout pour tout le personnel soignant sans qui la prise en charge de cette pandémie serait encore plus catastrophique. Quant à la réalisation des tests, c'est toujours le parcours du combattant.

Unions départementales des retraités

ASSEMBLEES GENERALES

08. L'assemblée générale s'est tenue le 17 septembre 2020 au siège de l'UD-FO à Charleville-Mézières en présence de Jean-Pierre Glacet, Secrétaire général de l'UD-08.

Compte tenu du contexte sanitaire, une quinzaine de camarades participait à cette assemblée présidée par Bertrand Jenin.

Un hommage était rendu à Anny Thiebaut vice-présidente, ancienne secrétaire administrative de l'UD 08, décédée le 18 mars dernier.

Les rapports d'activité du président et le rapport du trésorier, Joël Lanfranchi, ont été approuvés.

Le président a rappelé la mobilisation des retraités, au sein du groupe des 9, pour s'opposer à la réforme du régime des retraites.

L'assistance a débattu de la grave crise humaine, sociale, économique consécutive à la pandémie de la Covid-19. L'incurie des gouvernants d'hier et d'aujourd'hui, tenants de politiques d'austérité, a aggravé les conséquences d'une situation inédite.

La résolution générale réitère les revendications de la Confédération Force Ouvrière et de l'UCR-FO et notamment celles relatives à l'abandon de la réforme des retraites, à l'abondement de moyens financiers et humains pour l'hôpital public et les services de soins, à la revalorisation des pensions et retraites, au rejet du financement de la 5^e branche.

Un repas fraternel réunissait quelques uns des participants.



L'Intersyndicale nationale des retraités dont FO est partie prenante ainsi que sa déclinaison locale furent également abordées.

Une large part des débats a été consacrée à la pandémie de la Covid-19 à laquelle les personnes âgées ont payé un très lourd tribut. Ceci engendre leur colère renforcée par le mépris des autorités nationales et locales, colère rapportée par la presse locale.

Didier Hotte, qui a présidé nos travaux, nous a fait le point sur la situation nationale et nous a éclairés sur le rapport Vachey et la création d'une 5^e branche concernant l'autonomie. Nous avons retenu qu'il est bien question de créer «une réserve d'indien» coupée de tout lien intergénérationnel. C'est pour cette raison que FO revendique que la dépendance soit intégrée au système de la Sécurité sociale.

60. Le mardi 29 septembre 2020, l'assemblée générale de l'UDR de l'Oise s'est tenue à la Bourse du travail de Creil sous la présidence de Michel Decayeux, représentant de l'UCR.

Le point principal de cette assemblée générale a concerné l'élection des nouveaux membres du bureau, la mise en place des membres du bureau de la CA et de la commission de contrôle ainsi que les membres représentants l'UDR à la CA de l'UD.

89. L'assemblée générale de l'UDR 89 s'est réunie dans les locaux de l'UD le 22 octobre 2020. Elle s'oppose à la création d'une «5^e branche autonome» détachée de la Sécurité sociale et rappelle la revendication de longue date de notre Confédération : maintien du «risque – dépendance» dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Pour cette raison, l'assemblée générale de l'UDR-FO 89 réitère son opposition et dit non aux propositions du rapport Vachey.

36. L'assemblée générale de l'UDR-FO 36 s'est réunie le 22 octobre 2020 à Châteauroux en la présence de Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO.



03. L'assemblée générale des retraités FO de l'Allier s'est réunie le 18 septembre 2020. Elle a élu un nouveau conseil d'administration et bureau ainsi qu'une nouvelle présidente.

Le bilan de ces dernières années a montré une mobilisation très forte des retraités pour eux-mêmes, mais aussi pour les futures générations. Nous devons continuer à nous battre et retrouver, tous, une vraie solidarité, c'est ainsi que nous pourrons encore exister !

52. L'assemblée générale de l'UDR-FO 52 s'est tenue le 28 septembre 2020. Le secrétaire, Philippe Cousin, nous a résumé la situation économique et de l'emploi en Haute-Marne avec des situations inquiétantes dans certains secteurs.

Eddy Grisval a présenté le rapport moral en rappelant les actions où les retraités ont activement participé (réforme des retraites, mouvement des hospitaliers...).

Même si l'assemblée générale a réuni beaucoup moins de monde qu'à l'habitude, pour les participants, il était important de la tenir pour ne pas se laisser entraîner dans la politique liberticide du gouvernement. Le 17 novembre, nous avons demandé une audience au préfet (avec la FSU et la CGT), et convoqué une conférence de presse.



Sections fédérales de retraités

BUREAU NATIONAL

Bureau national de la Section fédérale des retraités Cheminots

Le Bureau national s'est réuni le 1^{er} octobre au siège de la Fédération en présence de Didier Hotte et de Daniel Ferté, secrétaire général-adjoint.

Gérard Le Mauff a rappelé que la pandémie a touché durement les plus de 65 ans (90% des décès), avec un système de santé publique dégradé par plusieurs décennies de restrictions budgétaires.

Didier Hotte a ensuite détaillé l'actualité retraités, concernant entre autres : la faiblesse de revalorisation des retraites, la création de la 5^e branche sur la dépendance à laquelle FO s'oppose considérant qu'elle doit être intégrée à l'assurance-maladie et s'insurgeant

contre les propositions de financement du rapport Vachey visant à faire payer les retraités.

Les sujets abordés dans la discussion qui a suivi ont porté notamment sur les difficultés liées à la «dématisation», la réforme des retraites dite «universelle» toujours pas abandonnée, la situation dans les EHPAD, l'avenir de la CPRP, la nécessité de réunir régulièrement leurs instances, la nécessité de lutter activement contre la division jeunes/vieux et actifs/retraités, le danger de voir Microsoft héberger les données individuelles de santé...

Une résolution portant sur la nécessaire information à donner aux retraités sur les propositions du rapport Vachey, en vue de préparer la mobilisation avec les actifs, a été adoptée à l'unanimité.

Des nouvelles d'ici et d'ailleurs

75. UDR-FO 75

L'assemblée des retraités réunie le 28 janvier 2020 s'est conclue par l'élection d'un bureau de sept membres, bureau qui s'est réuni très régulièrement y compris pendant les périodes de confinement. C'est lors des réunions de bureau qu'ont été préparés les différents communiqués envoyés à tous les retraités et dont certains ont fait l'objet d'articles parus dans *La Bataille sociale*, six communiqués depuis avril 2020.

En liaison avec l'UCR-FO, l'UDR a, comme dans beaucoup de départements, entamé des démarches auprès des préfets, des ARS pour demander des réponses précises aux questions qui se posaient pour la santé des personnes âgées en particulier dans les EHPAD et rappeler les exigences en termes de moyens techniques et humains pour le droit d'être soigné contre le tri des malades âgés, officialisé par la circulaire de la honte du 19 mars émanant de l'ARS d'Île-de-France. L'UDR a été partie prenante d'une première lettre au Préfet de Paris avec le groupe dit «des 9», CGT, FSU, Solidaires, CGC et d'autres associations de retraités.

Le 12 octobre dernier, une nouvelle assemblée de l'UDR-FO 75 a réuni quarante participants, un vrai succès, et a adopté une motion : Non à la branche autonomie, intégration de la perte d'autonomie dans l'assurance-maladie, non à la fiscalisation de la Sécurité sociale, défense de la Sécurité sociale solidaire et inter-générationnelle basée sur les cotisations !

Avec les retraités CGT, FSU, Solidaires et de trois autres associations, nous avons adressé un courrier aux députés et sénateurs et de nouveau une motion unitaire au Préfet de Paris contre la 5^e branche, pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et pour la réouverture des urgences de l'Hôtel Dieu.

En tant qu'UDR-FO, nous avons demandé audience à la Mairie de Paris et à l'ARS. Le Directeur de l'ARS Île-de-France nous a fait répondre qu'il n'avait pas le temps de nous recevoir, et l'adjointe à la Maire de Paris chargée des seniors a reporté l'audience prévue le 10 décembre. Ils ne veulent pas répondre, nous ne lâcherons pas.

Dès que les conditions le permettront, l'UDR-FO 75 ...

tiendra des permanences dans son local de la Bourse du Travail et à l'UD. Une nouvelle assemblée des retraités est prévue pour la fin janvier 2021.

50. UDR-FO 50

J'aime bien le mot «VIE» pour parler de notre UDR. Dans la Manche, nous fonctionnons suivant le principe : chaque camarade à l'âge de la retraite reste adhérent auprès de son syndicat d'origine et devient membre de droit de l'UDR de son département. Ceux qui sont isolés ou en provenance d'autres départements peuvent prendre leur carte directement auprès de notre UDR. Ainsi 360 adhérents sont invités tous les ans à notre assemblée générale UDR qui a élu en 2019 un conseil syndical de 21 membres.

Cela fait maintenant 10 ans que je suis Présidente de notre UDR et cet «espace-temps» assez long dans une vie permet de tisser des liens avec tous. Chacun apporte de son temps disponible, différent des autres, préférant pour certains l'engagement syndical «brut», ou privilégiant l'organisation de rencontres plus confidentielles entre nos retraités FO qui aspirent à se retrouver entre anciens collègues de travail. Il faut savoir le reconnaître, tous nos adhérents n'ont pas la «fibre bataillonneuse» mais ils nous restent fidèles et leur soutien fait notre force. En tant que Présidente, je dois organiser, gérer, engager, mais je sais qu'à côté de moi, il y a un bureau et un conseil syndical sur lesquels je peux toujours compter. Leurs conseils, leurs analyses, leur expé-

rience sont précieux, et nous permettent ensemble de toujours œuvrer pour un monde plus juste et solidaire.

37. UDR-FO 37

Durant la crise sanitaire de cette année 2020, le bureau de l'UDR-FO 37 a continué l'action pour lequel vous l'avez élu et a maintenu le lien entre les adhérents. Confronté à l'état d'urgence et aux règles liberticides d'un gouvernement paniqué mais actif, qui utilise sans honte la situation pour continuer à s'attaquer aux droits conquis par les travailleurs, qui a autorisé via les directives du ministère relayées par des ARS, la substitution des soins dits palliatifs au soin du malade de la Covid-19 particulièrement dans les EHPAD comme conséquence de la politique de fermeture de lits qui perdure. Au 23 novembre, 15 287 morts liés au Covid-19 dans les EHPAD et autres établissements médico-sociaux (EMS). Nous avons tenu des visioconférences pour maintenir la vie du bureau et prendre les décisions conformes au mandat que vous nous avez donné. Nous avons relayé les informations envoyées par nos camarades de l'UCR sur les actions, délégations menées par les UDR dans les autres départements pour porter nos revendications nationales, entre autres :

- revalorisation sans délai de toutes les pensions et indexation de celles-ci sur l'évolution des salaires, aucune pension inférieure au SMIC ;
- prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance-maladie.

À PROPOS...

Aide personnalisée au Logement (APL)

L'aide au logement, qui concerne environ 6,6 millions de ménages en France, va évoluer. Voici les principaux changements qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021. Cette réforme adaptera désormais le montant des aides au logement en fonction des revenus actuels du bénéficiaire, sur les douze derniers mois, et non plus sur les deux dernières années. La réforme prévoit également le versement en temps réel des APL puisque les droits seront actualisés tous les trois mois.

Ainsi, l'aide qui sera versée au mois de janvier, février et mars 2021 sera calculée à partir des revenus de décembre 2019 à novembre 2020. Pour les mois d'avril, mai et juin 2021, le montant sera adapté à partir des revenus de mars 2020 à février 2021. L'aide au logement versée sera ainsi identique pendant trois mois consécutifs puis réévaluée.

Si la base de calcul évolue, le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes demeurent les mêmes. Et les bénéficiaires de l'APL accession ne sont pas concernés par cette réforme, précise le site de la Caisse d'allocations familiales.



Cette réforme de l'aide au logement ne demande aucune démarche spécifique de la part des bénéficiaires, sauf si la CAF le demande. L'aide continuera d'être versée le 5 du mois. Le premier versement calculé selon cette réforme aura donc lieu le 5 février 2021. Pour les personnes en tiers payant, aucun changement. Le propriétaire déduira, comme avant, l'aide au logement directement du loyer.